

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 6 : décembre 2015

Situation au 30 septembre 2015

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ du régime général, du FSV, de la MSA, du RSI et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces organismes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de septembre 2015, puisqu'ils ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année.

La fiche 3.1 du rapport à la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport à la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et du RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale>. Contrairement aux données publiées dans les rapports à la CCSS, cette publication consolide les comptes des branches maladie et AT-MP ainsi que ceux de la branche vieillesse et du FSV.

Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Cette publication intègre les données de la MSA et du RSI ; les soldes de 2013 et 2014 sont donc différents de ceux publiés au cours de l'année 2014, qui portaient uniquement sur le régime général. Certains éléments, tels que la mise en oeuvre du pacte de responsabilité, peuvent par ailleurs modifier le profil infra-annuel des comptes en 2015, limitant ainsi la comparabilité des données mensuelles avec celles des exercices précédents. Les écarts entre les chroniques de début d'année 2014 et 2015 pourraient ainsi s'expliquer par les changements dans la structure des recettes de certains organismes et se résorber en fin d'exercice.

Régime général, MSA, RSI, FSV et CADES

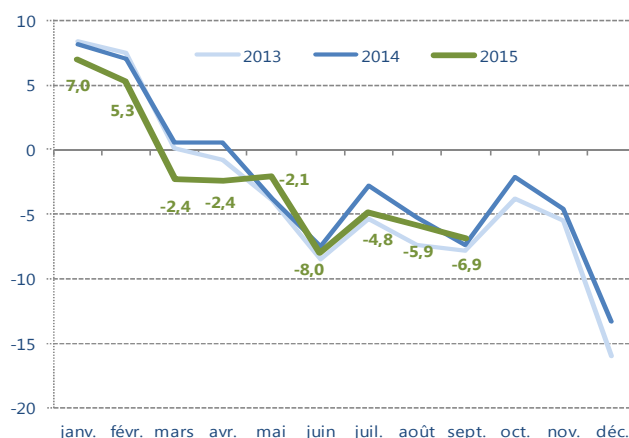
en milliards d'euros	2015 (p)*	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-15 / Sep-14 cumulé	poids 2015
			2014	2015		
Solde du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	-13,1		-7,4	-6,9		
dont RG + FSV	-12,8		-6,4	-4,8		
dont MSA	-0,3		0,3	0,3		
dont RSI	0,0		-1,2	-2,4		
Dépenses du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	406,1	1,1%	289,2	292,5	1,1%	72,0%
Recettes du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	393,0	1,2%	281,9	285,7	1,4%	72,7%
CADES - endettement net	-127,0	-2,4%	-131,7	-128,7	-2,3%	

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2015

Si la chronique des soldes mensuels de l'exercice 2015 suit globalement le même schéma que lors des deux exercices précédents, le résultat des quatre premiers mois de 2015 est sensiblement inférieur à celui des quatre premiers mois de 2013 et 2014. En revanche, le déficit ne se creuse pas en mai, contrairement aux exercices précédents, et le point bas, atteint comme chaque année en juin, est du même ordre de grandeur qu'en 2013 et 2014. Fin septembre 2015, le déficit s'avère *in fine* inférieur de 0,5 Md€ à celui de septembre 2014. Ces différences illustrent principalement les modifications de structure des recettes induites par le pacte de responsabilité et la LFSS pour 2015. Ainsi, l'adossement du RSI au régime général se traduit par l'attribution à la CNAM et à la CNAV d'une fraction forfaitaire du produit de la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS), quasi exclusivement recouvré en mai. Jusqu'en 2014, le produit de la CSSS servait à équilibrer les comptes des branches maladie et vieillesse du

RSI ; seul le solde entre le rendement total et les besoins de financement du RSI faisait l'objet d'une inscription dans les comptes du FSV au mois de décembre.

Régime général, MSA, RSI, FSV • Soldes cumulés (en Md€)



L'évolution de l'endettement net de la CADES (-2,3% à fin septembre) reste en phase avec la prévision annuelle (-2,4%).

Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV

en milliards d'euros	2015 (p)*	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-15 / Sep-14 cumulé	poids 2015
			2014	2015		
Total des dépenses	144,7	2,5%	103,8	106,4	2,5%	73,5%
Prestations sociales	132,0	1,8%	96,9	98,7	1,9%	74,8%
Transferts	10,4	14,7%	6,0	6,6	11,5%	63,7%
Charges de gestion courante	2,0	2,2%	0,9	1,0	6,1%	50,1%
Autres charges	0,3	-47,1%	0,1	0,1	-39,0%	20,3%
Total des recettes	140,0	2,7%	98,5	103,0	4,6%	73,6%
Cotisations sociales	82,8	3,3%	60,3	61,3	1,7%	74,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,3	5,8%	0,8	0,9	15,6%	71,8%
CSG	10,6	-3,1%	8,0	7,9	-1,5%	74,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	23,5	0,0%	14,7	18,2	24,0%	77,4%
Transferts	21,5	6,5%	14,4	14,4	0,1%	67,3%
Autres produits	0,3	-7,0%	0,2	0,2	-2,6%	62,2%
SOLDE	-4,7		-5,4	-3,4		
dont CNAV + FSV	-4,4		-4,6	-2,2		
dont MSA	-0,3		0,2	0,1		
dont RSI	0,0		-0,9	-1,2		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2015

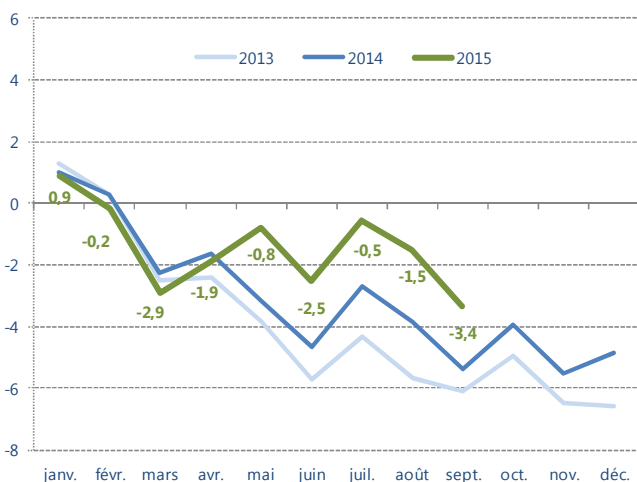
Le décalage de la courbe 2015 de la **branche vieillesse** par rapport à 2014 se poursuit au troisième trimestre 2015, en raison d'une évolution des recettes à fin septembre (4,6%) sensiblement supérieure à celle des dépenses (2,5%) et à la prévision annuelle. Cela résulte essentiellement de l'attribution à la CNAV d'une fraction de la CSSS dans le cadre de l'adossement de la branche vieillesse du RSI au régime général. La CNAV et le FSV ont respectivement enregistré à ce titre un produit de CSSS de près de 1,8 Md€ et de 0,6 Md€ fin septembre 2015, ce qui explique la progression de 24% du poste impôts et taxes, par rapport à septembre 2014. En 2014, la CSSS avait en effet été enregistrée en fin d'année, au moment de la clôture des comptes.

Par ailleurs, les cotisations sociales (1,7%) progressent moins vite sur les neuf premiers mois de 2015 que la prévision annuelle pour 2015 (+3,3%). Comme pour fin juin, cette faible évolution résulte notamment de la baisse des cotisations des travailleurs indépendants (-9,4% à fin septembre), reflétant elle-même la modification du calendrier d'appel des cotisations. Cet effet devrait être neutralisé avec les produits comptabilisés au quatrième trimestre

La baisse attendue du produit de la CSG, essentiellement liée à une réduction de la fraction attribuée au FSV, reste modérée à fin septembre (-1,5%). La prise en compte des écritures d'inventaire au moment de la clôture des comptes, qui permettra de passer du suivi des encaissements à une vision en droits constatés, viendra toutefois neutraliser le fort dynamisme des encaissements de la CSG sur les revenus de remplacement résultant de la mensualisation des pensions versées par l'AGIRC.

Côté dépenses, l'évolution des prestations sociales (+1,9%) est en phase avec la prévision retenue dans le rapport à la CCSS de septembre 2015 (+1,8%). La progression des dépenses de la CNAV est plus dynamique que celle du RSI (+2,5% contre +0,9%), la MSA enregistre quant à elle, une baisse de 1,7%.

Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV •
Soldes cumulés (en Md€)



Branches maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI)

en milliards d'euros	2015		Montant à fin		Sep-15 / Sep-14 cumulé	poids 2015
	(p)*	% évol	2014	2015		
Total des dépenses	207,1	2,9%	143,1	147,1	2,8%	71,0%
Prestations sociales	188,4	2,5%	135,7	139,9	3,1%	74,2%
Transferts	10,4	12,5%	2,8	2,8	-2,1%	26,7%
Charges de gestion courante	7,7	0,0%	4,4	4,3	-2,1%	55,3%
Autres charges	0,4	-16,0%	0,1	0,1	2,1%	30,4%
Total des recettes	200,2	2,4%	142,9	145,4	1,7%	72,6%
Cotisations sociales	96,5	1,5%	71,6	71,9	0,4%	74,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,6	18,3%	0,9	1,1	20,5%	68,7%
CSG	62,7	2,5%	45,2	45,9	1,5%	73,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	31,3	1,0%	22,6	23,3	3,5%	74,5%
Transferts	4,3	42,8%	1,1	1,3	19,7%	31,1%
Autres produits	3,8	-2,3%	1,5	1,9	23,3%	49,3%
SOLDE	-6,8		-0,2	-1,7		
dont CNAM + CNAM-AT	-6,9		0,0	-0,7		
dont MSA	0,0		0,1	0,1		
dont RSI	0,0		-0,4	-1,1		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2015

La dégradation du solde de la **branche maladie et AT-MP** par rapport à l'exercice précédent constatée jusqu'au mois d'août, tend à se réduire en septembre.

La prise en compte du RSI dans cette publication participe à l'écart observé avec les courbes des années précédentes. Avec un besoin de financement (hors CSSS ou transfert d'équilibrage) atteignant -1,1 Md€ en septembre 2015 alors qu'il n'était que de -0,4 Md€ en septembre 2014, le solde mensuel de la branche maladie est naturellement plus dégradé à ce stade de l'année. Cela reflète toutefois principalement l'impact de la modification du calendrier d'appel des cotisations (voir note trimestrielle n°5), impact qui devrait être neutralisé avec les produits du quatrième trimestre. Les cotisations des affiliés du régime général progressent de +1,1%, alors que celles de la MSA et du RSI diminuent respectivement de -0,6% et -15,5%.

Comme pour la branche vieillesse, le poste des cotisations prises en charge par l'Etat (+20,5%) poursuit son évolution dynamique, portée par la modification de la compensation des exonérations sur les heures supplémentaires.

La CSG augmente de 1,5%, plus faiblement que la prévision (2,5%). Comme pour les cotisations, la modification du calendrier des prélèvements sur les revenus d'activité des travailleurs indépendants peut expliquer une faible progression de la CSG assise sur les revenus d'activité à ce stade de l'année.

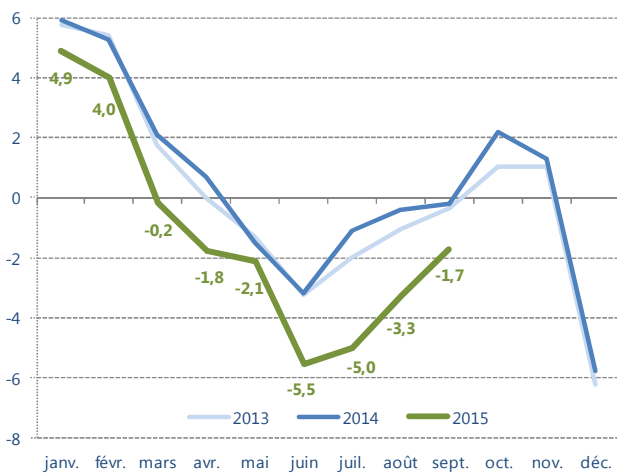
La hausse de 3,5% des impôts et taxes a pour cause essentielle l'affectation nouvelle à la CNAM des prélèvements de solidarité sur le patrimoine et le placement (1,5 Md€ fin septembre 2015). En revanche, en raison de la baisse de la fraction du produit des taxes sur la consommation du tabac et de la TVA nette qui est attribuée à la CNAM, ce produit diminue par rapport à septembre 2014.

La progression importante des autres produits provient de recettes au titre de l'année précédente enregistrées sur le poste des soins des Français à l'étranger.

Les prestations sociales de la branche maladie et AT-MP augmentent plus vite que la prévision (+3,1% à fin septembre

contre +2,5% en prévision annuelle). L'écart avec la prévision annuelle est à mettre en lien avec la croissance des prestations de soins de ville, qui reste portée par les remboursements de rétrocession hospitalière. La dynamique de ces dépenses devrait cependant s'infléchir sensiblement d'ici la fin de l'année, la montée en charge des nouveaux traitements contre l'hépatite C étant achevée fin 2014. Par ailleurs, les prestations de soins de ville du régime général sont principalement tirées par la croissance des indemnités journalières, des honoraires médicaux et dentaires et des remboursements de soins réalisés par les auxiliaires médicaux. A l'inverse, l'évolution des dépenses de médicaments délivrés en officines de ville modère la croissance de ces prestations.

Branche Maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI) •
Soldes cumulés (en Md€)



Pour la **branche famille**, la chronique des soldes mensuels de l'exercice 2015 est quasiment identique à celle de 2014. Cela masque cependant des changements de structure importants qui résultent de la mise en place du pacte de responsabilité.

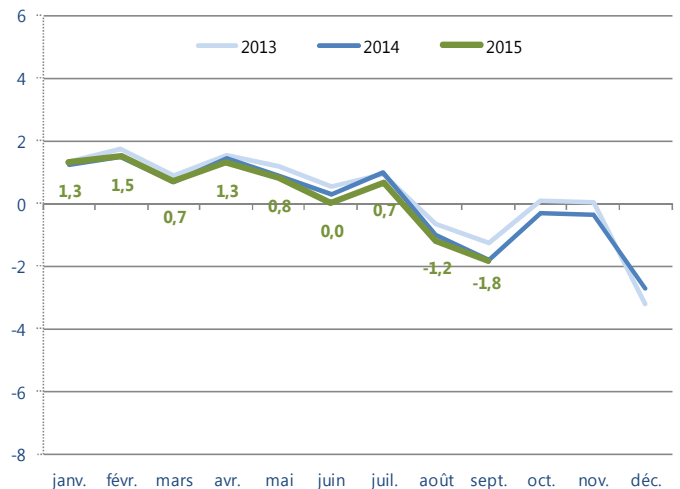
La baisse des dépenses de la **branche famille** (-7,7%) est en ligne avec la prévision annuelle retenue en CCSS (-7,9%), elle reflète le transfert à l'Etat des dépenses d'aide personnalisée au logement. Le poste des prestations sociales progresse légèrement de 0,1% contre une prévision située à -0,2%.

L'ensemble des recettes de la **branche famille** est en baisse au 30 septembre 2015 (-8,1%), à un rythme légèrement supérieur à celui de la prévision annuelle (-6,3%).

La baisse reflète principalement la minoration du taux de cotisation famille décidée dans le cadre du pacte de responsabilité, qui se traduit par une diminution de 2,8 Md€ des cotisations au 30 septembre 2015 par rapport au 30 septembre 2014. Par ailleurs, toujours dans le cadre des réaffectations de recettes prévues par la LFSS pour 2015, la fraction de la taxe sur les salaires attribuée à la CNAF baisse de 10 points, ce qui explique l'essentiel de la contraction de -10,8% des recettes fiscales.

L'ensemble de ces éléments aboutit à un solde de la **branche famille** à fin septembre 2015 identique à celui de fin septembre 2014.

Branche Famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche famille

en milliards d'euros	2015 (p) *	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-15 / Sep-14 cumulé	poids 2015
			2014	2015		
Total des dépenses	54,4	-7,9%	42,3	39,1	-7,7%	71,8%
Prestations sociales	41,4	-0,2%	30,2	30,2	0,1%	72,9%
Transferts	10,0	-31,5%	10,7	7,4	-30,9%	73,7%
Charges de gestion courante	2,9	1,6%	1,5	1,5	1,0%	51,8%
Autres charges	0,1	-20,9%	0,0	0,0	-2,6%	6,4%
Total des recettes	52,8	-6,3%	40,5	37,2	-8,1%	70,5%
Cotisations sociales	32,6	-6,6%	26,2	23,4	-10,8%	71,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,5	-8,0%	0,4	0,3	-8,6%	73,8%
CSG	11,0	2,3%	7,9	8,0	1,7%	73,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,8	-15,6%	5,5	4,9	-10,8%	62,8%
Transferts	0,3	2,8%	0,2	0,2	-0,1%	61,8%
Autres produits	0,6	0,5%	0,3	0,4	3,0%	57,3%
SOLDE	-1,6		-1,8	-1,8		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2015



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
Ministère des finances et des comptes publics
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

